



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 152

Avis public est présentement donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 11 février 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 152 sur le traitement des élus municipaux.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9H00 et 12h00 et de 13H00 à 16H00 et le vendredi de 9H00 à 12h00.

Donné à Ferme-Neuve, ce 12^e jour du mois de février 2019.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 12^e jour de février 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 12^e jour de février 2019.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière